



Notice d'emploi N° 3726 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives:	70 % métirame
Nom UICPA:	zinc ammoniate ethylenebis(dithiocarbamate) - poly(ethylenethiuram disulfide)

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Polyram DF

Numéro d'homologation fédéral: F-7271	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 8700107	Titulaire de l'autorisation étranger: BASF Italia SpA,Italie

Polyram DF

Numéro d'homologation fédéral: I-7270	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 7916	Titulaire de l'autorisation étranger: BASF Italia SpA,Italie

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Viticulture			
vigne	mildiou de la vigne, Pourriture noire (black rot) de la vigne, rougeot parasitaire de la vigne	Concentration: 0.2 % Dosage: 3.2 kg/ha Délai d'attente: 8 Semaine(s) Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard.	1, 2, 3
vigne	excoriose de la vigne	Concentration: 0.2 % Dosage: 1.6 kg/ha Application: BBCH 7-10 (Stade C-D), avant la floraison.	1, 2, 4
Grande culture			
pommes de terre	alternariose, mildiou de la pomme de terre	Dosage: 3 kg/ha	2, 5, 6

Charges générales / agronomiques:

- 3 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 4 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 07-10 (C-D) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).
- 5 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements.
- 6 Premier traitement lorsque les fanes se touchent sur la ligne.

Protection des utilisateurs:

- 1 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
- 2 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.